CARTE RIVERAIN ZONE BLEUE - GARE

Vous êtes domicilié dans l'une des rues suivantes ?

avenue de la Station (97-123 impair) - avenue de la Faculté d'Agronomie (15-107 impair & 8b-28 pair) - allée des Marronniers (1-15 impair & 2-18 pair) - avenue de la Charte d'Otton (9-19 impair & 2-20 pair) - avenue des Etats de Brabants (3-11 impair & 2-12 pair) - avenue Moine Olbert (1-35A impair & 2-46 pair) - chaussée de Charleroi (1-59 impair & 6-36 pair) - chaussée de Tirlemont (20-26 pair) - chaussée de Wavre (2-57) - rue Buisson Saint-Guibert (1-43 impair & 4-52 pair) - rue des Roses (1-9 impair & 2-18 pair) - rue des Volontaires (1-3 impair & 4-24 pair) - rue du Coquelet (1-85 impair & 4-42 pair) - cité du Coquelet (1-24) - rue de l'Agasse (1-37 impair & 14-30 pair) - rue Monseigneur Heylen (1-11 impair & 2-6 pair)

Vous avez droit à la carte riverain zone bleue GARE et vous pouvez vous stationner dans l'ensemble de ces rues :

allée des Marronniers (à hauteur de l'immeuble n°14) - rue Buisson Saint-Guibert - rue Monseigneur Heylen - rue de l'Agasse (du N°1 au carrefour avec la rue des Roses) - avenue Moine Olbert (carrefour avec la rue de l'Agasse jusqu'à la rue de la Marcelle) - rue du Coquelet (du n°1 au carrefour avec l'avenue de la Faculté d'Agronomie) - rue des Volontaires - chaussée de Wavre (derrière la gare) - chaussée de Charleroi (du carrefour l'avenue Faculté d'Agronomie et l'avenue de la Station jusqu' au n°59 impair et 36 pair) - avenue de la Faculté d'Agronomie (du 15 au 41) - chaussée de Tirlemont (20-26)

